



« Lecture de *Politique des sexes*, de Sylviane Agacinski » (3/3)

PLAIDOYER POUR LA MIXITE HUMAINE OU DEFENSE DE L'« EXCEPTION BIOLOGIQUE » ?

Par René Begon, chargé de projets au CVFE

Dans son essai *Politique des sexes*, publié en France au moment du débat sur la parité femmes-hommes au niveau politique, la philosophe Sylviane Agacinski s'appuie sur le principe du caractère mixte de l'humanité pour développer une analyse singulière des relations entre les femmes et les hommes, de la place des femmes en politique, de la filiation, de la parenté homosexuelle et de la procréation assistée. Cette troisième analyse entreprend de discuter certains points de son argumentation.

Au terme de la description des grands thèmes de l'essai *Politique des sexes*, de Sylviane Agacinski, il est permis de s'attarder un peu sur quelques-unes des questions qu'il soulève. Le livre de la philosophe française est fortement charpenté, fondé sur de solides références et remarquablement écrit. Mais on reste frappé par le fait que cette stratégie argumentaire sophistiquée est mise au service d'une thèse relativement traditionnelle et même un peu tautologique.

En effet, est-il nécessaire de défendre l'idée que l'humanité est mixte ? Qu'il y ait deux sexes et qu'il soit nécessaire qu'ils s'unissent pour donner naissance à un nouvel être humain, cela ne relève-t-il pas de l'évidence ? Cela ne revient-il pas, en définitive, à considérer que la différence biologique entre les femmes et les hommes constituerait, en dernière analyse, la vérité de leur rapport, ce qui pourrait constituer un retour du refoulé d'une position conservatrice qui a été notamment remise en cause par le mouvement *queer* né aux USA, auquel Agacinski accorde très peu d'attention¹ ?

Un « féminisme de l'exception biologique »

La critique que lui adresse l'un des collègues français, Eric Fassin, professeur à l'École normale supérieure de Paris, va en tout cas dans ce sens, lorsqu'il définit sa position comme « un féminisme de l'exception biologique » : « C'est abstraire la différence des sexes de l'histoire et de la politique. D'où le refus de toucher à la filiation. La nature biologique apparaît comme le dernier refuge contre la critique des normes. Ce naturalisme est une version laïcisée de la théologie du Vatican »².

Une vision très critique qui interprète la réflexion d'Agacinski comme assez conformiste, ce qu'on pourrait rapprocher de l'étonnant constat que le livre a été applaudi dans une revue catholique bon teint : « Cet essai est d'un grand intérêt pour une réflexion chrétienne sur le rôle de l'homme et de la femme (...) C'est à partir de cette idée de la disposition du couple humain pour l'autre que nous devons nous réjouir de ce qu'apporte la réflexion de Sylviane Agacinski. Elle laisse en effet ouvertes les questions auxquelles une théologie du couple humain pourra réfléchir »³.

Comment expliquer cependant cette apparente insistance à enfoncer des portes ouvertes, pour le dire d'une manière un peu familière ? Une hypothèse possible est liée au contexte historique dans lequel le livre a été écrit. En effet, s'inscrivant résolument dans le cadre de la campagne en faveur de la parité femmes-hommes dans le domaine politique, la philosophe rappelait judicieusement à la classe politique (majoritairement masculine) cette évidence que l'humanité se partage à peu près également entre deux moitiés qui correspondent aux deux sexes.

A l'époque où le débat a été lancé en France (fin des années nonante), cette « mixité » était loin de se traduire dans la réalité de la représentation politique,

¹ Lamoureux (Diane), « Recension de *Politique des sexes*, de Sylviane Agacinski », *Recherches féministes*, vol. 11, n°1, 1998, page 327 (<http://id.erudit.org/iderudit/057993ar>). Apparu vers 1990 au confluent du féminisme et des études gaies et lesbiennes, le mouvement critique *queer* « s'affirme par une revendication identitaire stratégique visant à faire des minorités et des identités sexuelles le lieu de la contestation des normes dominantes » Cf. Bereni (Laure), Chauvin (Sébastien), Jaunait (Alexandre), Revillard (Anne), *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Ouvertures politiques », 2008, page 34.

² Cité par Dumas (Cécile), « Sylviane Agacinski : tout sur la mère », dans *Libération*, 11 juin 2009, page 32 (à propos du livre *Corps en miettes*, Paris, Flammarion, coll. « Café Voltaire », 2009, 138 pages).

³ Bernon-Bruley (Pauline), dans la revue *Résurrection*, n°94-95 « Hommes et femmes : un regard théologique » (<http://www.revue-resurrection.org>).

dans le sens où les femmes n'occupaient que le vingtième des sièges parlementaires. La stratégie s'est d'ailleurs avérée payante et, dans ce débat, les femmes ont marqué des points.

Quelle vision de la politique ?

Dès le titre de son livre, Sylviane Agacinski tient à souligner sa portée politique. Mais dans quel sens emploie-t-elle en fait ce mot ? Quand elle se réfère au débat sur la parité, il est clair qu'elle envisage la politique dans son acception la plus courante aujourd'hui de « *manière de gouverner* », d'abord la ville et, par extension, un état ou « *un domaine des affaires de l'état* »⁴. Par contre, quand elle revendique et développe son approche *politique* du rapport entre les sexes, Agacinski donne à la notion une acception plus restreinte.

Tout en admettant elle-même que le philosophe Aristote infériorise le sexe féminin par rapport au masculin, c'est chez lui qu'elle puise l'idée que le couple est la plus petite unité politique⁵. En effet, dans son chapitre intitulé « Filiations », la philosophe rappelle l'origine de la vision aristotélicienne de l'interdépendance des sexes en se référant à la phrase célèbre selon laquelle femme et homme « *ne peuvent exister l'un sans l'autre* » et ce « *en vue de la procréation* »⁶. En fait, la position d'Agacinski sur l'origine *politique* du rapport entre les sexes s'aligne sur celle d'Aristote : « *La Politique d'Aristote commence donc avec une politique des sexes. L'interdépendance des hommes et des femmes, la nécessité de leur coexistence, est à la fois au principe et à l'origine du politique* »⁷.

On admettra que cette quasi assimilation du fait politique au fait conjugal ou familial relève d'une vision relativement limitative de la notion de politique, y compris dans le contexte de la pensée d'Aristote, car, pour celui-ci, c'est dans la mesure où il vit en société que « l'homme est un animal politique »⁸. Et l'on concèdera que cette vision est assez éloignée du sens qu'on donne au mot « politique » dans le cadre du débat sur la parité.

En un sens, on a un peu l'impression que Sylviane Agacinski joue sur l'ambiguïté qu'elle introduit autour du mot « politique » : en attirant sa signification tantôt vers un enjeu politique – et féministe – concernant la représentation des femmes au sein de l'état, tantôt vers une conception purement biologique de la distinction entre les hommes et les femmes, elle met en évidence les aspects progressistes de sa démonstration tout en atténuant son versant conservateur.

⁴ Dictionnaire Microsoft Encarta, édition 2007.

⁵ Agacinski (Sylviane), *Politique des sexes, ouvrage cité*, pages 155 et sv.

⁶ Begon (René), « De la mixité humaine à la parité politique », 2009, page 1 (www.cvfe.be/publications).

⁷ Agacinski (Sylviane), *Politique des sexes, ouvrage cité*, page 157.

⁸ Aristote, *Les Politiques*, livre I, I 1-9 (cité dans l'article « Politique » de Wikipédia).

Féminisme et politique

Une autre forme d'ambiguïté caractérise les rapports que la philosophe entretient avec le féminisme et la réticence qu'elle manifeste à l'égard du caractère politique (au sens large) des combats féministes. D'une part, son discours adopte souvent des accents clairement féministes. Elle défend avec éloquence la parité femmes-hommes au parlement. Critique acerbe de l'androcentrisme, elle déclare que « *La 'révolution' qui a libéré les femmes occidentales d'un assujettissement ancestral est certainement la plus profonde et la plus durable de toutes celles qui ont secoué les temps modernes* »⁹ A propos de la maîtrise de leur fécondité par les femmes, elle considère que « *Ce nouveau pouvoir aura dans doute des conséquences sur l'ordre symbolique et des effets sur l'inconscient, incalculables aujourd'hui* »¹⁰.

Pourtant, le livre refermé, on observe qu'elle prend ses distances avec le féminisme historique (à commencer par Simone de Beauvoir), au motif principal, selon elle, que, dans ses diverses tendances, ses ambitions se ramènent toujours à une imitation du modèle masculin. Dès lors, il devient peut-être assez logique, pour Agacinski, de se montrer en quelque sorte plus féministe que les féministes : défendre la mixité humaine, c'est en effet, pour elle, postuler une place égale pour la femme et l'homme au sein de l'humanité, au contraire de ce que postule l'androcentrisme.

On rappellera cependant que l'objectif prioritaire du féminisme est l'émancipation des femmes et non l'imitation des hommes. Mais faut-il vraiment s'étonner que la volonté d'émancipation des femmes s'assortisse de la volonté de disposer des mêmes droits que les hommes, comme ce fut le cas dans le combat pour le droit de vote ?

D'autre part, Agacinski décrit dans son avant-propos la mise à distance du politique qui a longtemps prévalu, selon elle, chez les femmes en général et notamment chez les féministes :

« Les femmes, depuis la fin de la dernière guerre jusqu'aux années quatre-vingt-dix, se sont plutôt tenues à distance du pouvoir ou des enjeux directement politiques, ou bien n'ont pas cru à la nécessité d'une action féministe séparée. C'était le cas des femmes de gauche qui, selon les analyses marxistes ou socialites, faisaient confiance aux luttes révolutionnaires pour mettre fin à toutes les formes d'aliénation. Même Simone de Beauvoir était alors dans cet état d'esprit. Le féminisme d'après 68 ignorait également le pouvoir politique en tant que tel, parfois pour les mêmes raisons, et plus encore parce qu'il voulait opposer une résistance radicale à l'ordre politique (et masculin) en place. C'était l'époque où certains courants du MLF, loin de se soucier de la juste représentation des femmes dans les Assemblées, affirmaient qu'elles n'étaient 'pas représentables' »¹¹.

⁹ Agacinski (Sylviane), *Politique des sexes*, précédé de *Mise au point sur la mixité*, Paris, Seuil, coll. Points-Essais, 2001, pages 49-50.

¹⁰ *Ibidem*, page 47.

¹¹ *Ibidem*, page 33.

« Certes, écrit encore Agacinski, *l'émancipation des femmes était évidemment une lutte politique, mais son enjeu était surtout juridique ou social* »¹². Une vision des choses qui semble quelque peu sous-estimer la portée politique de l'enjeu constitué par la maîtrise de la fécondité, à travers les combats menés en faveur de la liberté de contraception et, plus encore, pour le droit à l'interruption volontaire de grossesse. Comment ne pas considérer comme politiquement subversif le « Manifeste des 343 salopes » publié par le *Nouvel observateur* en 1971¹³ ? De même, il est difficile de prétendre que les combats de Gisèle Halimi, depuis la dépénalisation de l'IVG jusqu'à la croisade qu'elle mène aujourd'hui en faveur de l'adoption par le Parlement européen de la « clause de l'Européenne la plus favorisée »¹⁴, bien qu'ils aient souvent réclamé des droits pour les femmes, n'auraient pas de portée politique.

Mixité ou égalité ?

On peut d'ailleurs se demander si la revendication d'égalité entre les femmes et les hommes, qui est caractéristique du féminisme, n'est pas plus pertinente pour l'action politique que la notion de mixité, qui ne contient pas en soi de caractère revendicatif.

Ainsi, c'est en recourant à la notion d'égalité entre les femmes et les hommes que les ouvrières de la FN de Herstal ont mené, en 1966, la longue grève qui fit incontestablement avancer la cause des femmes en matière d'égalité salariale entre les hommes et les femmes pour un même travail. On rappellera que la première victoire de leur action de type syndical, c'est-à-dire politique, fut de forcer les directions syndicales, dominées par des hommes, à reconnaître et à soutenir cette grève menée par des femmes, au départ de manière sauvage.

De même, obtenir une plus juste répartition des tâches domestiques entre les hommes et les femmes est une autre revendication féministe qu'on doit considérer comme politique dans la mesure où elle s'articule avec les questions de l'emploi des femmes, de l'éducation des enfants, des loisirs, etc. « *L'absence de partage des tâches et des responsabilités domestiques est le plus cuisant échec du féminisme* », écrit Agacinski, laissant entendre par ailleurs qu'elle serait favorable à ce que le travail domestique des femmes soit, d'une façon ou d'une autre, indemnisé ou compensé financièrement¹⁵.

Il n'est évidemment pas question de la soupçonner de vouloir renvoyer les femmes dans leur foyer en laissant le marché du travail aux hommes, selon

12 Ibidem.

13 « Le manifeste des 343, également appelé manifeste des 343 salopes, est une pétition française parue le 5 avril 1971 dans le no 334 du magazine *Le Nouvel Observateur*, et signée par 343 femmes affirmant avoir subi un avortement, s'exposant ainsi à l'époque à des poursuites pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement. » (Wikipedia).

14 Cette clause consisterait à rassembler en un « bouquet » l'ensemble des textes de lois les plus favorables à la défense des droits des femmes existant dans l'ensemble des législations des pays de L'Union européenne. Cf. « La clause de l'Européenne la plus favorisée : le meilleur de l'Europe pour les femmes », FPS, mai 2009, 16 pages (<http://www.femmesprevoyantes.be/fps>).

15 Agacinski (Sylviane), *Politique des sexes*, ouvrage cité, page 113.

l'ancien modèle du « male breadwinner »¹⁶. Cependant, il faut observer que faire de la rétribution du travail domestique un enjeu politique, c'est courir le risque de conforter le cantonnement des femmes dans les tâches traditionnelles et stéréotypées des soins aux personnes.

D'autre part, faut-il faire porter la responsabilité de cet état de choses sur le féminisme, au motif qu'il aurait contribué à exclure le travail domestique des femmes de la sphère économique¹⁷ ? Ou peut-on plutôt mettre en cause le patriarcat et les stéréotypes de genre, le fonctionnement de la société industrielle, les religions et, d'une façon générale, toutes les instances de socialisation qui contribuent à la reproduction des rôles traditionnels des femmes et des hommes ? On peut rappeler à ce sujet que la plupart des enquêtes statistiques récentes sur l'emploi du temps des ménages témoignent du fait que les hommes ne font guère d'efforts pour sortir de leur rôle le plus traditionnel, ce qui justifie a contrario le bien fondé de la revendication égalitaire¹⁸.

Néanmoins, la philosophe affirme sa réticence par rapport à l'égalitarisme, dont elle dit : « *L'égalitarisme est naïf, qui prétend s'appuyer sur l'identité des deux sexes et ne revendique pour eux que des droits égaux : l'équité est plus juste puisqu'elle tient compte de la part de différences entre eux, comme de certaines différences entre les individus* »¹⁹.

La nuance est certes intéressante, mais il est excessif d'avancer que toute revendication égalitaire considérerait les individus comme identiques. N'est-il pas légitime de revendiquer l'égalité des droits pour tous les citoyens, quelle que soit leur origine et de tous les êtres humains, quelle que soit leur race ? L'action politique se doit de formuler des revendications générales, sous peine de rencontrer très vite les écueils du corporatisme et du particularisme.

La violence envers les femmes : un fléau passé sous silence

On pourrait aller plus loin et soutenir que l'opposition entre Agacinski et le féminisme se cristallise également sur un autre aspect : la question de la domination. Sylviane Agacinski semble convaincue qu'une certaine harmonie peut régner dans les relations entre les sexes :

« L'originalité des rapports entre les sexes réside peut-être justement dans le fait que *la guerre est impossible entre eux*. Trop dépendants l'un de l'autre pour la satisfaction de leurs tendances, ils ont été contraints de s'associer, et c'est l'impossibilité de la guerre qui les a condamnés à la politique. (...) La dépendance mutuelle des sexes est incompatible avec la logique de guerre, qui peut conduire à vouloir anéantir l'ennemi. Jamais, à ce jour, un sexe n'a voulu faire disparaître l'autre »²⁰.

¹⁶ « Monsieur Gagne-Pain », Cf. Bereni (Laure), Chauvin (Sébastien), Jaunait (Alexandre), Revillard (Anne), *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, ouvrage cité, page 182.

¹⁷ *Ibidem*, pages 107-117.

¹⁸ Régnier-Loilier (Arnaud), « L'arrivée d'un enfant modifie-t-elle la répartition des tâches domestiques au sein du couple ? », dans *Population et société*, n°461 (cité par *Libération*, du 3 décembre 2009, pages 2-3).

¹⁹ Agacinski (Sylviane), *Politique des sexes*, ouvrage cité, page 174.

²⁰ *Ibidem*, pages 174-175.

Affirmant avec éloquence sa conviction de la complémentarité des sexes, notamment en vue de la perpétuation de l'espèce²¹, la philosophe considère que ceux-ci ne sont pas en guerre parce que leurs relations sont placées sous le signe de la négociation. C'est une vision des choses que la plupart des féministes ne partagent pas. Pour les féministes matérialistes, notamment, « *le 'genre' est le système de division hiérarchique de l'humanité en deux moitiés inégales* »²², à telles enseignes qu'on peut l'assimiler au « patriarcat » ou à « l'oppression des femmes »²³. Donc, pas question, pour elles, d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des sociétés patriarcales.

On peut par ailleurs s'étonner que Sylviane Agacinski fasse l'impasse sur un des aspects les plus dramatiques de la domination des femmes : la violence au sein du couple. On sait que la dénonciation de la violence envers les femmes est un des axes principaux de l'action historique du féminisme. Agacinski consacre peu de place dans son livre à la question de la violence. Néanmoins, dans son chapitre « Guerre ou politique », elle évoque les crimes commis contre les femmes en temps de guerre et condamne la pratique systématique du viol par les troupes serbes durant la guerre en ex-Yougoslavie²⁴. Mais c'est pour conclure que les femmes ne sont, dans ce cas précis, que des espèces de « biens symboliques » : « *Ce sont les hommes que les soldats humilient à travers la profanation de leurs femmes* »²⁵. On pourrait observer que ce sont bel et bien les femmes, et personne d'autre, qui sont les victimes de ces crimes contre l'humanité.

De plus, Sylviane Agacinski ne consacre qu'une phrase aux « *crimes commis contre les femmes en temps de paix* »²⁶, alors que la violence envers les femmes, notamment au sein du couple, constitue un fléau constant, universel, sous-estimé et souvent méconnu²⁷.

Conclusion

Le livre de Sylviane Agacinski est arrivé au bon moment pour s'inscrire dans la revendication de la parité entre femmes et hommes en politique. En France, une modification de la constitution ou, en Belgique, une loi spécifique (loi du 18 juillet 2002) l'organisent désormais au niveau des scrutins de liste. Avec des résultats, indéniables : en Belgique, « *le nombre de femmes au Parlement fédéral a*

²¹ Notamment *Ibidem*, pages 167-168.

²² Delphy (Christine), *L'ennemi principal 2. Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2001, page 52. Cité par Bereni (Laure), Chauvin (Sébastien), Jaunait (Alexandre), Revillard (Anne), *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre, ouvrage cité*, page 21.

²³ Bereni (Laure), Chauvin (Sébastien), Jaunait (Alexandre), Revillard (Anne), *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre, ouvrage cité*, page 21.

²⁴ Agacinski (Sylviane), *Politique des sexes, ouvrage cité*, pages 168-171.

²⁵ *Ibidem*, page 169.

²⁶ *Ibidem*, page 171.

²⁷ En France, on estime qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint.

augmenté, passant de 8,3 % en 1987 à 33,0 % en 2003 »²⁸. Mais on doit admettre que la parité n'est pas encore une réalité.

D'autre part, que Sylviane Agacinski tienne à marquer sa différence avec les féministes historiques, c'est de bonne guerre. Mais, on peut néanmoins se demander si le dépassement du féminisme à travers une « pensée de la mixité » qu'elle appelle de ses vœux, serait à même d'assurer correctement la défense de la cause des femmes, dans ce qu'elle peut avoir de spécifique (par rapport à la violence conjugale, par exemple).

Enfin, on peut lui reprocher une excessive « orthodoxie biologique » dans certaines de ses positions sur la filiation et la procréation. Néanmoins, on est impressionné par la force de son plaidoyer, inspiré d'Emmanuel Lévinas, sur la naissance comme « événement de l'altérité » et, si certains contestent ses prises de position contre la « gestation pour autrui », il faut reconnaître que, lorsqu'elle proclame « *Mère porteuse, c'est de l'esclavage* » ou « *Les femmes ne sont pas des outils vivants* »²⁹, elle le fait au nom de la défense des femmes les plus précarisées.

Sources

Ouvrages de Sylviane Agacinski

Agacinski (Sylviane), *Politique des sexes*, précédé de *Mise au point sur la mixité*, Paris, Seuil, coll. Points-Essais, 2001, 221 pages.

Agacinski (Sylviane), *Métaphysique des sexes*, Paris, Seuil, coll. Points-Essais, 2005, 362 pages.

Agacinski (Sylviane), *Corps en miettes*, Paris, Flammarion, coll. « Café Voltaire », 2009, 138 pages.

Livres et articles

Bereni (Laure), Chauvin (Sébastien), Jaunait (Alexandre), Revillard (Anne), *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Ouvertures politiques », 2008, 247 pages.

Bernon-Bruley (Pauline), dans la revue *Résurrection*, n° 94-95 « Hommes et femmes : un regard théologique » (<http://www.revue-resurrection.org>).

Femmes et hommes en Belgique : statistiques et indicateurs de genre (édition 2006), Bruxelles, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 169 pages.

²⁸ Femmes et hommes en Belgique : statistiques et indicateurs de genre (édition 2006), Bruxelles, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, pages 106-107.

²⁹ Werner (Dorothee), « Sylviane Agacinski : mère porteuse, c'est de l'esclavage », interview au magazine Elle, avril 2009 (www.elle.fr).

« La clause de l'Européenne la plus favorisée : le meilleur de l'Europe pour les femmes », FPS, mai 2009, 16 pages (<http://www.femmesprevoyantes.be/fps>).

Lamoureux (Diane), « Recension de *Politique des sexes*, de Sylviane Agacinski », *Recherches féministes*, vol. 11, n° 1, 1998, page 327 (<http://id.erudit.org/iderudit/057993ar>).

Régnier-Loilier (Arnaud), « L'arrivée d'un enfant modifie-t-elle la répartition des tâches domestiques au sein du couple ? », dans *Population et société*, n° 461 (cité par *Libération*, du 3 décembre 2009, pages 2-3).

Werner (Dorothee), « Sylviane Agacinski : mère porteuse, c'est de l'esclavage », interview au magazine *Elle*, avril 2009 (www.elle.fr).

Plaidoyer pour la mixité humaine
Ou défense de l'« exception biologique » ?

Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl) : rue Maghin, 11 - 4000 Liège

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : René Begon - renebegon@cvfe.be - 04 250 96 87

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Communauté française et de la Région wallonne